

Conseil municipal du 30 janvier 2023

Délibération n° 02-23

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) Exercice 2023



Date de convocation : 23/01/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Gaël DOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Par circulaire en date du 10 novembre 2022, le préfet du Rhône a transmis aux communes les conditions dans lesquelles elles pourraient obtenir des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local. Mornant fait partie des communes éligibles à la DET et à la DSIL

La commune de Mornant souhaite engager dès 2023 et les années suivantes de nombreux chantiers qui peuvent prétendre à l'une de ces deux dotations.

La proposition des investissements ci-dessous fait un état des projets éligibles avec un estimatif financier calé sur le Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité.

Pour la DETR, les axes prioritaires inscrits dans la circulaire sont les suivants :

- Axe 1 : Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes petites et moyennes, notamment la rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril ;
- Axe 2 : Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale notamment la réalisation de travaux favorisant les modes doux ;
- Axe 3 : Sécurité et accessibilité, notamment le soutien au déploiement de la vidéoprotection ;
- Axe 4 : Bâtiments scolaires et périscolaires
- Axe 5 : Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs

Le taux de subvention pour l'ensemble de projets est de 60 % maximum avec une majoration de 5% pour les communes signataires du Programme « Petites villes de demain » sauf la vidéoprotection dont le taux est de 40 % sans majoration.

PROJET	Axes DETR	Réalisation de l'Opération	Montant opération HT	Montant DETR Sollicité
Rénovation des vitraux de l'Eglise	Axe 1	2023	160 000 €	104 000 €
Réalisation de cheminement en modes doux / Chemin du stade	Axe 2	2023	120 000 €	78 000 €
Extension de la vidéoprotection sur le territoire communal	Axe 3	2023	80 000 €	32 000 €
Construction d'un dojo/salles de danse Plafond subventionnable 475 000 €	Axe 5	A compter De 2023	1 600 000 €	308 750 €

Pour la DSIL, la priorité sera donnée aux demandes conduisant à réduire les consommations énergétiques sur l'ensemble des thématiques suivantes : développement écologique des territoires, qualité cadre de vie, rénovation énergétique...

PROJET	DSIL	Réalisation de l'Opération	Montant opération HT	Montant Sollicité
Agrandissement du Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant	Performance énergétique	A compter de 2023 À Sept 2025	2 297 700 €	50 % du montant plafonné à 1 500 000 € 750 000 €

II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé de solliciter l'Etat pour une demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local- exercice 2023 pour les opérations nommées ci-dessus.

La commission *Ressources*, réunie le 16 janvier 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2023 précisant que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets 2023, 2024 et 2025,
- **DE DÉPOSER** les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de Soutien à l'Investissement Local exercice 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers de demande de dotations.

Mornant, le 30 janvier 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER

